



Guide Jeunesse



BOIS-GUILLAUME

SOMMAIRE



INSCRIRE SON ENFANT À L'ÉCOLE

Une inscription en 2 temps
Dérogation : les démarches à accomplir

P.4

LES ÉCOLES DE BOIS-GUILLAUME

Les écoles maternelles
Les écoles élémentaires
Les écoles privées
L'enseignement secondaire

P.6

LA VIE DE VOTRE ENFANT À L'ÉCOLE

L'école maternelle
L'école élémentaire
Le sport à l'école, les activités culturelles
L'enfant malade
La communication parents-écoles
Les Plans Particuliers de Mise en Sécurité (PPMS)
Le conseil d'école
Le passage au collège
Le personnel municipal qualifié

P.10

LA RESTAURATION SCOLAIRE

Le règlement intérieur
Le fonctionnement
La commission des menus
Les enfants allergiques (PAI)

P.14

LES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

Les accueils péri-scolaires
Les accueils de loisirs

P.16

LES AIDES ET AUTRES ACCUEILS

Les autres accueils
Les aides

P.22

LE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

P.26

ÉDITO

Ce nouveau guide jeunesse vient à la rencontre des parents pour faciliter la vie de toutes et de tous.

Pratique et concret, il a été conçu pour permettre votre accès à l'information sur des questions concernant la vie de votre enfant, de sa naissance à son entrée au collège, en passant par son inscription en maternelle et en primaire, de la crèche au club Ados, des activités périscolaires aux temps de loisirs des mercredis, petites et grandes vacances.

Et pour que « Grandir à Bois-Guillaume » soit épanouissant pour les enfants mais aussi adapté aux contraintes des parents, un espace Jeunesse est à votre disposition pour faciliter les inscriptions et gérer au mieux ces temps libres.

Nous espérons que vous trouverez au fil de ce guide, dédié à la jeunesse, une aide précieuse ; sa publication traduit la volonté de la Ville de Bois-Guillaume de vous accompagner et de vous faire découvrir la place que la Municipalité souhaite lui donner.

Anne Paillard

Maire-Adjointe aux Affaires scolaires

Corinne Julia

Maire-Adjointe à l'Enfance et à la Jeunesse

Véronique Barbier

Conseillère Municipale déléguée

Conseil Municipal des Jeunes

Quelques chiffres :

- 3 crèches halte garderies et une 4^e en projet
- 7 écoles publiques et 1 école privée accueillant 1100 élèves
- 1 collège de 600 élèves
- Ouverture en 2011 d'un lycée privé

Mairie de Bois-Guillaume

31, place de la libération

76230 Bois-Guillaume

Tél. 02 35 12 24 40

www.ville-bois-guillaume.fr



INSCRIRE SON ENFANT À L'ÉCOLE

- 1 - Une inscription en 2 temps
- 2 - Dérogation : les démarches à accomplir





1 - UNE INSCRIPTION EN 2 TEMPS

Les enfants peuvent être accueillis en maternelle à l'âge de 3 ans, ou être admis dans la limite des places disponibles, s'ils ont 2 ans et demi, à condition qu'ils soient prêts à la fréquenter. L'inscription élémentaire est obligatoire à partir de 6 ans.

Pour inscrire votre enfant en maternelle, au cours préparatoire (CP) ou lors d'un changement d'école, vous devez effectuer deux démarches : **la première en Mairie et la seconde à l'école.**

L'inscription en Mairie peut se faire à partir du mois de mars. Elle se déroule sur rendez-vous au 02 35 12 24 56.

☞ Vous devez vous munir :

- ✓ de votre livret de famille
- ✓ d'un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois
- ✓ de votre avis de taxe d'habitation (ou votre contrat de location ou de vente en cas de déménagement récent)
- ✓ Si vous êtes séparés ou divorcés, une attestation d'accord de l'autre parent est nécessaire pour procéder à l'inscription de l'enfant.

☞ Une pré-inscription est alors établie et signée. Il vous sera ensuite envoyé un certificat définitif ou de liste d'attente pour les enfants de moins de 3 ans. L'école d'affectation y est indiquée : elle est déterminée en fonction du lieu où vous habitez d'après le périmètre scolaire en vigueur.

☞ Ensuite, vous devez prendre rendez-vous avec le Directeur de l'école où vous devrez produire :

- ✓ le certificat délivré par la Mairie
- ✓ votre livret de famille
- ✓ le carnet de santé de l'enfant avec les certificats de vaccination,
- ✓ le certificat de radiation délivré par l'ancienne école, si l'enfant a déjà été scolarisé
- ✓ si vous êtes divorcés, le jugement de divorce, ou l'accord de l'autre parent en cas de séparation ou de divorce en cours
- ✓ et pour la 1^{ère} année de maternelle, un certificat médical attestant que l'enfant est apte à la vie scolaire.

2 - DÉROGATION : LES DÉMARCHES À ACCOMPLIR

Toute demande de dérogation pour modifier l'école d'affectation de votre enfant doit faire l'objet d'un courrier motivé auprès de la mairie de votre domicile et de la mairie où vous souhaitez l'inscrire, le cas échéant. Vous devez malgré tout faire une préinscription sur son école d'affectation dans l'attente de la décision, qui est généralement prise au mois de juin.



LES ÉCOLES DE BOIS-GUILLAUME

- 1 - Les écoles maternelles
- 2 - Les écoles élémentaires
- 3 - Les écoles privées
- 4 - L'enseignement secondaire



1 - LES ÉCOLES MATERNELLES

↪Ecole maternelle des Bocquets

Adresse : 260 rue du Général de Gaulle

Tél. : 02 35 60 16 66

2 classes

*C'est une petite école pleine de charme qui voit le jour en 1982. Les élèves de primaire sont dirigés soit aux Portes de la Forêt soit à François Codet en fonction du domicile. **Site Internet :** www.ac-rouen.fr/ecoles/bocquets*



↪Ecole maternelle des Clairières

Adresse : 220 rue Reine des Bois

Tél. : 02 35 59 98 61

4 classes

Au printemps 2005, cette école ouvrait ses portes et s'appropriait le nom du quartier ; sa superficie est de 1133 m². Elle comprend 1 salle de repos, 1 bibliothèque, 1 salle d'évolution et 1 garderie indépendante. Les locaux s'ouvrent sur l'extérieur, permettant l'accès direct aux pelouses ou à la cour de récréation.



↪Ecole maternelle Germaine Coty

Adresse : 1 770 rue de la Haie

Tél. : 02 35 12 24 86

5 classes

L'école doit son nom à Germaine Corblet (1886-1959), fille d'un armateur havrais, qui était l'épouse du président de la République de l'époque : René Coty. L'école a été édifée près de la mairie et s'est agrandie en 2001 d'une classe supplémentaire ainsi que d'un nouveau dortoir.



↪Ecole maternelle Georges Pompidou

Adresse : rue Firmin

Tél. : 02 35 60 82 32

3 classes

Georges Pompidou était un homme politique français ; né à Montboudif dans le Cantal en 1911, Premier Ministre de 1962 à 1968, il devint Président de la République mais décéda au cours de son mandat. L'école construite en 1988 a été baptisée en son hommage. La superficie du terrain d'accueil de l'école est de 2833 m² ; elle comporte une salle d'évolution, une bibliothèque, 3 classes, 1 salle de restauration. Un petit chemin relie la maternelle à l'école Bernanos et au centre du Mont Fortin.

Site internet : ecoles.ac-rouen.fr/pompidou-bg/





2 - LES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

☞Ecole élémentaire Bernanos

Adresse : 416 rue du Carmel

Tél. : 02.35.71.99.49

6 classes

Journal : le Bernanos News

L'école, depuis 1946, porte le nom de l'écrivain français Georges Bernanos né à Paris (1888-1948). Un premier agrandissement eut lieu à la fin des années 80, aménageant deux salles de classe et une bibliothèque. En 2002, le centre multifonctions du Mont-Fortin est inauguré. Il intègre entre autre le restaurant scolaire et un gymnase sur un terrain contigu de l'école.

Site Internet : <http://www.ac-rouen.fr/ecoles/bernanos>

☞Ecole élémentaire François Codet

Adresse : 1900 rue de la Haie

Tél. : 02 35 12 24 87

11 classes

Aujourd'hui, l'école François Codet, qui emprunte son nom à l'un des maires de Bois-Guillaume élu de 1947 à 1962, est la plus importante de la commune. 11 classes sont réparties sur 3 bâtiments du plus ancien au plus récent : l'école du centre, l'école Codet proprement dite et l'extension bibliothèque.



☞Ecole élémentaire Les Portes de la Forêt

Adresse : place des Erables

Tél. : 02 35 59 98 68

10 classes

Le quartier «les Portes de la Forêt» et de fait l'école, doivent leur nom à la proximité de la Forêt Verte ainsi qu'aux 2 bâtiments qui encadrent le chemin de la Bretèque formant ainsi une porte imaginaire.

Le groupe scolaire comprend actuellement 10 classes, 1 salle polyvalente, 1 atelier de peinture et 1 salle d'évolution.

Site Internet : <http://portesdelaforet.fr>

3 - ECOLE PRIVÉE

↪Ecole privée Sainte Thérèse d'Avila

Adresse : 1 240 rue de la Haie

Tél. : 02 35 60 41 77

5 Classes : Enseignement maternel et élémentaire

Gestionnaire : Enseignement catholique

E-mail : ste.therese.avila@wanadoo.fr



4 - ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

↪Enseignement secondaire

Collège Léonard de Vinci

Adresse : 186 rue Vittecoq

Tél. : 02 35 59 25 80

Gestionnaire : Département de Seine-Maritime et Education Nationale

E-mail : ldevinci@ac-rouen.fr

Site Internet : colleges.ac-rouen.fr/vinci/





LA VIE DE VOTRE ENFANT À L'ÉCOLE

- 1 - L'école maternelle
- 2 - L'école élémentaire
- 3 - Le sport à l'école, les activités culturelles
- 4 - L'enfant malade
- 5 - La communication parents-écoles
- 6 - Les Plans Particuliers de Mise en Sûreté (PPMS)
- 7 - Le conseil d'école
- 8 - Le passage au collège
- 9 - Le personnel municipal qualifié



1 - L'ÉCOLE MATERNELLE

Chaque école a ses règles particulières : une réunion et une visite de l'école concernée pour les nouveaux inscrits sont programmées en juin.

De manière générale, l'objet familier ou doudou peut être apporté en classe. Prévoyez des vêtements pratiques, peu fragiles, adaptés pour les récréations et pensez à marquer les vêtements avec les nom/prénom de l'enfant. Apportez aussi pour la rentrée une paire de chaussons de gymnastique.

Par contre, pas de : bijoux, jouets, objets dangereux (allumettes, épingles à nourrice...), cartables ou sacs à dos (l'enfant n'en a pas besoin en maternelle).

Pour des raisons de sécurité, l'enfant doit être conduit et repris chaque jour jusqu'à la porte de l'école ou de sa classe.

Enfin, veillez à ne pas stationner de manière irrégulière aux alentours de l'école ! Un véhicule de secours doit pouvoir toujours accéder jusqu'au portail.

2 - L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Chaque école a son règlement intérieur : en général sont interdits les objets de valeur (bijoux, portables), les jeux et plus globalement tous objets dangereux.

Il est interdit de jouer violemment dans la cour, de retourner dans les classes pendant les récréations.

Chacun doit être respectueux envers ses camarades et les adultes, et de son environnement (matériel de l'école, plantations etc...).

Comme pour la maternelle, faites un effort de civisme en respectant la vitesse, les stops et en vous garant sur les emplacements autorisés aux alentours des écoles. Ou bien venez à pied ou à vélo !

3- LE SPORT À L'ÉCOLE, LES ACTIVITÉS CULTURELLES ET AUTRES ACTIONS MENÉES PAR LA VILLE

Des intervenants musicaux et sportifs sont mis à disposition des écoles par la Mairie, afin d'enrichir les activités proposées aux enfants.

Par ailleurs, il est à noter que la Ville vote chaque année des subventions aux coopératives scolaires, ainsi que pour les spectacles de Noël et les séjours scolaires organisés par les écoles.

Un dictionnaire est offert à chaque enfant de CM1. Toutes les écoles sont équipées d'ordinateurs avec connection internet.



4 - L'ENFANT MALADE

Si l'enfant est malade dans la journée, les parents seront avertis par l'école et devront le reprendre. Tout enfant venant à l'école doit être en bonne santé et propre. La prise de médicament est interdite à l'école. Toutefois, certaines maladies peuvent être prises en compte et, dans ce cas, un projet d'accueil individualisé (PAI) ou protocole d'accord doit être élaboré avec le médecin scolaire. Si vous êtes concerné, vous devez contacter le directeur de l'établissement où est scolarisé votre enfant.

Les enfants atteints de maladies contagieuses ne peuvent être accueillis à l'école.

5 - COMMUNICATION PARENTS-ÉCOLES

➤ La communication parents/écoles se fait par différents moyens :

- ✓ par les panneaux d'affichage situés à l'extérieur de l'école, par l'intermédiaire du cahier de correspondance, par la rencontre avec l'enseignant ou le directeur.
- ✓ par les réunions prévues à cet effet.
- ✓ par le contact avec les parents élus qui vous représentent au sein du conseil d'école.

6 - LES PLANS PARTICULIERS DE MISE EN SÛRETÉ (PPMS)

Ces plans, rendus obligatoires par un décret d'application de la loi du 13 juillet 2004 dite de modernisation de la sécurité civile, sont élaborés par les Directeurs d'école en collaboration avec la mairie ; ils visent à prendre en compte la survenue éventuelle de risques naturels ou technologiques et à se préparer préalablement à pouvoir faire face si nécessaire. Une information de la conduite à tenir et du contenu de ce PPMS est réalisée auprès des familles dans le cadre des conseils d'école.

7 - LE CONSEIL D'ÉCOLE

Le Conseil d'école, présidé par le directeur de l'école, est composé de parents élus, d'enseignants, d'un représentant de l'Inspection académique et du Maire ou de son représentant. C'est une assemblée pluridisciplinaire qui vote le règlement intérieur de l'école, adopte le projet d'école et donne son avis sur les questions concernant la vie de l'école. Il est constitué pour une année et se réunit une fois par trimestre. Si vous souhaitez être élu en tant que représentant des parents, faites-vous connaître dès la rentrée scolaire auprès du directeur d'établissement de votre enfant ou d'une association de parents d'élèves.

8 - LE PASSAGE AU COLLÈGE

Modalités de passage en 6^e : les élèves de CM2 visitent le collège lors du troisième trimestre scolaire. Des dossiers d'inscription leur sont remis à cette occasion.

Téléphone : 02 35 59 25 80

Email : ldevinci@ac-rouen.fr

9 - UN PERSONNEL MUNICIPAL QUALIFIÉ

Le personnel municipal exerce différents métiers.

Aux heures d'entrée ou de sortie de certaines écoles, des auxiliaires de sécurité formés par la police municipale assurent une surveillance pour aider les enfants à traverser la voie publique.

L'agent territorial des écoles maternelles (ATSEM) apporte assistance aux enseignants pour l'accueil, l'animation, l'hygiène des jeunes enfants.

Des personnels non permanents travaillent au niveau de la restauration scolaire et des garderies (diplômés dans l'animation BAFA, BAFD ou équivalent, ou formés aux premiers secours).

Tous les jours, avant et après la classe, des agents municipaux d'entretien sont présents pour assurer le rangement et la propreté des locaux pour le lendemain.

Enfin, chaque jour tout au long de l'année, les services techniques municipaux interviennent pour l'entretien et l'équipement des locaux scolaires.





LA RESTAURATION SCOLAIRE

- 1 - Le règlement intérieur
- 2 - Le fonctionnement
- 3 - La commission des menus
- 4 - Les enfants allergiques (PAI)





1 - RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le règlement intérieur est distribué en début d'année à chaque enfant fréquentant le restaurant scolaire, qui le signe, ainsi que ses parents. Les enfants s'engagent en effet à suivre un certain nombre de règles dont le non respect peut entraîner des sanctions.

Pour les maternelles : les jeunes enfants ne peuvent accéder au service de restauration scolaire que lorsqu'ils sont les plus autonomes possibles pour prendre leurs repas, tenir leurs couverts et mâcher leurs aliments.

Les surveillants ont pour mission de s'assurer des bonnes conditions de déroulement des repas et des moments libres qui les précèdent et les suivent. La volonté éducative est de favoriser à la fois la convivialité et la responsabilisation des grands à l'égard des petits ou des adultes (suivant le repas par exemple, la responsabilisation de tous vis-à-vis du matériel et de la nourriture...).

2 - FONCTIONNEMENT (inscriptions, paiement des repas)

Les inscriptions se font auprès du directeur de l'établissement dans lequel votre enfant est scolarisé. Chaque semaine, le vendredi pour la semaine qui suit, vous devez communiquer à l'enseignant de votre enfant les jours où il prendra ses repas au restaurant scolaire. Cette programmation peut être différente d'une semaine sur l'autre. **Tout repas commandé est dû.** Pour des cas d'urgence justifiés, et donc de manière exceptionnelle, il est possible de ne prévenir que le matin même, d'une absence ou d'une présence. Le temps de pause du midi correspond à 1h30. La facturation est établie tous les deux mois sur la base des éléments communiqués par les directeurs aux services de la Mairie et est à payer auprès de la Trésorerie de Bihorel, 2 rue Georges Méliès.

3 - COMMISSION DES MENUS

Une commission des menus, composée d'élus, de représentants de la société prestataire (dont une diététicienne), des directeurs d'école, et de représentants des parents d'élèves, se réunit 3 fois par an et évoque la composition des menus qui sont proposés aux enfants, ainsi que toute question sur l'exécution du service de restauration. Les menus sont affichés à l'entrée des écoles et sur le site de la ville, www.ville-bois-guillaume.fr.

4 - ENFANTS ALLERGIQUES

En cas d'allergies alimentaires, il est nécessaire d'en aviser le directeur de l'établissement de votre enfant, qui se charge d'établir un projet d'accueil individualisé (PAI), en concertation avec le médecin scolaire, la Ville et le prestataire de restauration. Aucune prise de médicament n'est possible, en dehors de ce PAI.



LES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

- 1 - Les accueils périscolaires
 - Garderies
 - Études surveillées
- 2 - Les accueils de loisirs
 - Pour les enfants de maternelle de 3 à 5 ans
 - Pour les primaires de 6 à 12 ans
 - Pour les jeunes de 13 à 17 ans



1 - LES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

• Garderies

Les garderies offrent aux parents des horaires plus souples que les heures d'école de leurs enfants. L'accueil réalisé n'a donc pas les mêmes finalités, ni les mêmes modalités que celles poursuivies pendant les heures scolaires et vise à être un trait d'union entre le milieu scolaire et le milieu familial dans le respect et l'intérêt de l'enfant. Les garderies municipales s'apparentent au temps libre et sont, de ce fait, des espaces aménagés et accueillants où l'enfant a la possibilité de se réveiller (garderie du matin), de jouer, de se reposer et/ou de revoir ses leçons avec ses camarades, sous la surveillance d'un animateur.

☞ Il existe différents sites de garderies :

- ✓ **Maison de l'Enfance (Ecoles Codet et Coty)**
1900 rue de la Haie, tél. 02 32 94 03 58
- ✓ **Centre du Mont Fortin (Ecoles Bernanos et Pompidou)**
rue Robert Pinchon, tél. 02 35 60 39 73
- ✓ **Les Portes de la Forêt (Ecole des Portes de la Forêt)**
place des Erables (entrée indépendante), tél. 02 35 60 27 67
- ✓ **Les Clairières (Ecole des Clairières)**
220 rue Reine des Bois (entrée indépendante), tél. 02 35 59 68 05
- ✓ **Salle Schuman (Ecole des Bocquets),**
260 rue du Général de Gaulle, tél. 02 35 59 71 21

☞ Inscriptions

Elles doivent être effectuées avant la première fréquentation. Les dossiers d'inscription sont disponibles sur chacun des sites et au service Jeunesse près de la Maison de l'Enfance, 1900 rue de la Haie. Vous devez vous munir du carnet de santé de l'enfant et de la copie de votre avis d'imposition ((n-1)). Le tarif est calculé en fonction du quotient familial. Veillez à signaler les éventuels problèmes de santé ou d'allergies de vos enfants. Pour tout renseignement, adressez-vous à l'Espace Jeunesse au 02 35 65 69 60.

☞ Fonctionnement

Les horaires sont les suivants : 7h30 à 9h00 le matin et de 16h30 à 18h30 le soir. Les tarifs sont fixés chaque année par délibération du Conseil Municipal. Merci de bien vouloir respecter les horaires, sous peine de vous voir appliquer le forfait retard.

• Études surveillées

Les trois écoles élémentaires organisent des études surveillées. Ces services payants sont animés par les écoles et la facturation assurée par la Ville.

Ces écoles sont :

- ✓ l'école Bernanos, 416 rue du Carmel
- ✓ l'école Codet, 1900 rue de la Haie
- ✓ l'école des Portes de la Forêt, place des Erables

Pour tout renseignement, adressez-vous aux directeurs des établissements concernés.

2 - ACCUEILS DE LOISIRS

(anciens centres de loisirs sans hébergement ou CLSH)

Il s'agit des accueils de loisirs des mercredis et vacances ; ils sont au nombre de trois. Les équipes d'encadrement travaillent à partir du projet éducatif de la Ville, disponible sur son site internet. Elles élaborent et mettent en place des projets pédagogiques pour chaque site, qui sont consultables sur demande. Les animateurs sont titulaires de diplômes d'animation et suivent la norme d'encadrement donnée par la Direction de la Jeunesse et des Sports.

☞ **Un dossier est à remplir** : pour les mercredis de l'année scolaire, et pour chaque vacances (hiver, printemps, été, Toussaint).

☞ **Les dossiers sont disponibles sur chaque site de garderie ou au service Jeunesse**, 3 semaines avant le début des petites vacances et à partir du 15 mai pour celles d'été.

☞ **Tous les dossiers sont à remettre au Service Jeunesse, 1900 rue de la Haie**, qui les valide dans la limite des places disponibles.

☞ **Pièces à fournir** :

- ✓ dossier complet,
- ✓ avis d'imposition sur le revenu de l'année en cours,
- ✓ carnet de santé de l'enfant.

Les tarifs appliqués sont fonction du quotient familial.

Les enfants ayant des problèmes de santé ou d'allergies doivent établir un Projet d'Accueil Individualisé (PAI), qui peut être celui élaboré avec l'école.

Pour tout renseignement concernant les inscriptions, contacter le service Jeunesse au 02 35 65 69 60.



• **Pour les accueils des enfants de maternelle de 3 à 5 ans (Centre Multifonction du Mont Fortin, rue Robert Pinchon, tél. 02 35 60 39 73)**

☞ **Les inscriptions se font à la semaine.** Toute absence devra être justifiée, au plus tard à la fin de la ou des semaines concernées, par un certificat médical. Sinon la semaine complète sera facturée. Dès 8h15, les enfants sont accueillis au centre par les animateurs. Les enfants peuvent être repris, après le goûter, à partir de 16h30 et jusqu'à 17h15 (fermeture du centre); une garderie est également organisée de 17h30 à 18h30.

☞ **Activités**

- ✓ Chaque matin, les enfants sont accueillis par les animateurs qui leur proposent de petites activités avec histoires et chansons.
- ✓ Après une petite récréation, les enfants se lancent dans leur activité (manuelle, d'expression, ...).
- ✓ Puis les groupes peuvent se retrouver lors des jeux avant d'aller se restaurer.
- ✓ Après le repas, les plus petits profitent du dortoir pour se reposer et les plus grands se regroupent autour de petits ateliers calmes.
- ✓ Dans l'après-midi, chacun retourne avec ses camarades pour commencer ou reprendre les activités.
- ✓ Après une détente dans la cour, les enfants se retrouvent autour du goûter, en attendant leurs parents.

• **Pour les accueils primaires de 6 à 12 ans (Maison de l'Enfance 1900 rue de la Haie, tél. 02 32 94 03 58)**

☞ **Les inscriptions se font à la semaine.** Toute absence devra être justifiée, au plus tard à la fin de la ou des semaines concernées, par un certificat médical. Sinon la semaine complète sera facturée. Dès 8h15, les enfants sont accueillis au centre par les animateurs. Les enfants peuvent être repris, après le goûter, à partir de 16h30 et jusqu'à 17h15 (fermeture du centre); une garderie est également organisée de 17h30 à 18h30.



☉ Activités

- ✓ Dès le lundi matin, les enfants choisissent ce qu'ils vont entreprendre dans la semaine. Chaque matin, les enfants sont accueillis dans leur groupe par les animateurs avec des activités appropriées et de courte durée (bibliothèque, jeux de société, dessins,...). Lorsque tous les enfants sont arrivés, commencent alors les activités du matin ou de la journée (pour les sorties avec pique-nique). Ces activités peuvent être manuelles, sportives ou extérieures.
- ✓ Vient ensuite le moment du repas et du forum : moment où tous les enfants ne sont plus par groupe d'âge mais par choix d'activité à la carte, au temps calme après le repas (activités manuelles de courte durée, relaxation, jeux de société, contes, chants, ...).
- ✓ L'après-midi commence par des activités extérieures lorsque le temps le permet et se termine par un goûter dans son groupe, où chaque enfant pourra donner son avis sur sa journée. Activités manuelles, grands jeux en forêt ou dans des parcs, sorties vélo, pique-nique, campings, sorties piscine, nuits au centre avec soirée à thème, jeux sportifs sont au programme.

☉ À ces programmes, se greffent de nombreuses activités spécifiques, autour d'un thème bien défini :

- ✓ jeux extérieurs,
- ✓ grands jeux à thème,
- ✓ piscine,
- ✓ pique-niques en forêt,
- ✓ camping d'une nuit au centre pour les plus petits et sous tente pour les plus grands avec veillée à thème.

Pour tout renseignement concernant les inscriptions, contacter le service Jeunesse au 02 35 65 69 60.

• Pour les jeunes de 13 à 17 ans

(Local Ados, 1790 rue de la Haie, tél. 02 32 94 04 51)



☉ Vacances Scolaires

Les inscriptions se font :

- ✓ à la demi-journée pour les vacances de Toussaint et de février,
- ✓ à la journée pour les vacances de printemps,
- ✓ à la semaine pour les vacances d'été.

☉ Période scolaire

Les jeunes peuvent être accueillis tous les soirs de 16h30 à 19h00 ainsi que les mercredis et samedis de 14h00 à 18h00.

Le local Ados propose :

- ✓ une entraide aux devoirs,
- ✓ un accompagnement dans les projets professionnels,
- ✓ un atelier cuisine régulier,
- ✓ une mise à disposition d'équipements informatiques avec connexion internet,
- ✓ des activités de loisirs et des sorties.

☛ Activités

- ✓ jeux de société
- ✓ jeux vidéo
- ✓ activités et jeux sportifs
- ✓ activités manuelles
- ✓ pâtisseries
- ✓ soirées à thème...

☛ Sorties

- ✓ bowling
- ✓ patinoire
- ✓ cinéma
- ✓ accrobranche
- ✓ docks Laser
- ✓ concerts
- ✓ match de hockey ou rugby
- ✓ piscine
- ✓ sortie en forêt à pied ou en vélo
- ✓ course d'orientation ...



Les sorties payantes sont prises en charge à hauteur de 50% par la Mairie de Bois-Guillaume, l'autre moitié reste à la charge des adolescents. Pour les sorties organisées, une inscription est demandée à l'avance.

☛ Séjours

À la montagne ou à la mer, c'est l'occasion de préparer ses vacances avec l'équipe d'animateurs pour passer un séjour de rêve avec d'autres jeunes du même âge.

Adhésion annuelle : 5€





LES AIDES ET AUTRES ACCUEILS

- 1 - Les autres accueils
 - Les assistant(e)s maternel(le)s
 - Les crèches
 - Les associations de Bois-Guillaume
- 2 - Les aides
 - Les aides financières
 - Conseil et assistance



1 - LES AUTRES ACCUEILS

• Assistant(e)s maternel(le)s

La liste des assistant(e)s maternel(le)s est à votre disposition à l'accueil de la Mairie et sur le site de Bois-Guillaume.

• Crèches

La Ville de Bois-Guillaume accueille 3 crèches et haltes-garderies dont elle a confié la gestion à un délégataire privé.

⇒ Crèche rue de la Haie

1580 rue de la Haie, tél. 02 35 61 18 20

✓ **Activités :**

- accueil d'enfants en crèche ou halte-garderie



⇒ Crèche des Portes de la Forêt

780 chemin de la Bretèque, tél. 02 35 60 58 48

✓ **Activités :**

- accueil d'enfants en crèche ou halte-garderie



⇒ Crèche de la Prévotière

420 rue de la Prévotière, tél. 02 35 92 20 87

✓ **Activités :**

- accueil d'enfants de moins de 1 an.



• Associations de Bois-Guillaume en lien avec la jeunesse

⇒ Rêves d'Enfants

Nathalie Vigé, 23 rue Alphone Allais, tél. 02 35 60 89 94

Association d'assistantes maternelles agréées des communes de Bois-Guillaume, Isneauville, Quincampoix et Bihorel, qui se rendent 2 fois par semaine le lundi et le jeudi à la salle Schumann (garderie).

⇒ Aide aux devoirs

Françoise Ricque, 8 allée des Lucioles, tél. 02 35 61 09 47 (heures des repas)

L'association accueille des enfants de Bois-Guillaume, du CP à la 3^{ème} incluse, le soir après les cours. Elle reçoit en priorité les enfants éprouvant des difficultés scolaires et ne pouvant trouver l'appui nécessaire dans leur milieu familial. Les permanences ont lieu les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 17h00 à 18h30 durant toutes les périodes scolaires.

↪ **Signe et enfance**

Laetitia Bulard, tél. 02 35 60 31 10

bulard.laetitia@free.fr

Le concept «signe avec moi» permet d'encourager et de faciliter la communication entre les bébés et les parents. La communication entre enfants et parents est accrue grâce à l'apprentissage de la langue des signes française chez les enfants préverbaux.

2 - LES AIDES

• **Les aides financières**

Quelques aides en faveur des familles, des enfants, des jeunes et des étudiants

↪ **De la Mairie de Bois-Guillaume et par le CCAS**

✓ **www.ville-bois-guillaume.fr**

- Accueils de Loisirs
- Pochettes loisirs pour les familles défavorisées
- Aide financière pour la cantine et les voyages scolaires.

↪ **Du Département de Seine-Maritime**

✓ **www.seinemaritime.net**

- Pass Culture, pour les collégiens qui en font la demande
- Pass'sport 76, pour les jeunes de 6 à 18 ans sous condition (consulter le site)
- Aide au BAFA
- Aide à la Conduite Accompagnée
- Siège auto offert pour tous les parents ayant leur 1^{er} enfant
- Aides aux personnes handicapées :
numéro indigo : **0 825 076 776** (Maison Départementale des Personnes Handicapées, 20 place Gadeau de Kerville, 76 100 Rouen).

↪ **De la Région de Haute-Normandie**

✓ **www.region-haute-normandie.fr**

- Carte Région, pour l'achat de livres scolaires à destination de tous les lycéens et pour l'achat du matériel professionnel pour les lycéens en 1^{ère} année CAP/CAPA, BEP/BEPA et bac pro.

✓ **www.lacarteregion.com Région**

- Transports Etudes, carte ou passe, à destination des jeunes hauts-normands pour se déplacer sur le réseau régional.

☞ De la Caisse d'Allocations Familiales

- ✓ www.caf.fr
4 rue Forgettes 76000 Rouen
Tél. 08 20 25 76 00

• Conseils et assistance

☞ La Protection Maternelle et Infantile (PMI) et numéros d'urgence

Vous vous posez des questions concernant votre bébé, son développement, son éveil, votre rôle de parent ...

Vous recherchez des conseils, une aide, un soutien sur le suivi de bébé, l'allaitement maternel, l'alimentation, le sommeil, les pleurs, les rythmes de vie de bébé et de la famille, le choix de la contraception, les modes d'accueil ?

- ✓ **L'équipe de PMI vous propose**
 - Des consultations médicales pour les enfants de 0 à 6 ans
 - Des visites à domicile
 - Des séances d'éveil du tout petit
 - Des lieux d'accueil parents-enfants
 - Des permanences d'infirmières puéricultrices
 - Des consultations de planification familiale (contraception).
- ✓ **Consultation jeudi matin sur rendez-vous**
Centre Médico-Social 15 rue de Verdun 76420 Bihorel
Tél. 02 35 59 98 76

☞ Quelques numéros d'appel gratuits et anonymes

- Suicide écoute : 01 45 39 40 00
- Fil santé jeunes : 0 800 235 236
- SOS amitié : 01 40 09 15 22
- Drogues info service : le 113 ou bien le 0 800 231 313 (gratuit)
A partir d'un portable, faire le 01 70 23 13 13 (prix communication normale)
- Sida info service : 0 800 840 800
- Hépatites : 0 800 845 800
- Allo Enfance maltraitée (public) : le 119
- Enfance et partage (associatif) : 0 800 05 12 34
- Police Secours 17
- Pompiers 18
- Samu 15
- SOS Médecins 02 35 03 03 30
- Centre Anti-poison 02 35 88 44 00





LE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES



LE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES (CMJ)

Le CMJ existe à Bois-Guillaume depuis 1987. Comme le Conseil Municipal des Adultes, il est composé de 33 membres élus pour 2 ans par les CM2 et les collégiens.



✓ **Objectifs**

- donner la parole aux jeunes,
- apprendre ce qu'est la démocratie, en tant que citoyen français et européen,
- représenter les jeunes de Bois-Guillaume,
- s'investir dans des projets collectifs.

✓ **Les jeunes ont créé plusieurs commissions pour intervenir concrètement dans les domaines de la vie citoyenne :**

- culture et sport,
- solidarité et environnement,
- citoyenneté et relations internationales,
- communication.

✓ **Activités**

- ils construisent des projets (ciné-vacances gratuit pour les jeunes, troc de livres,...),
- ils participent aux projets du Conseil Municipal (nettoyage d'un quartier de la Ville, Téléthon, création d'un city-park,...),
- ils prennent part aux manifestations de la Ville (festival du Livre, triathlon, commémorations,...),
- ils réalisent des visites pédagogiques (services d'une mairie, presse d'un journal, Sénat,...).

Le CMJ s'efforce d'être à l'écoute des jeunes de la Ville, d'impulser des projets et de les défendre auprès des élus adultes.

L'action des élus du CMJ peut-être prolongée en classe par les enseignants dans le cadre de l'éducation à la citoyenneté.

Pour tout renseignement concernant le CMJ, contactez les par mail à cmj_la_boite_des_jeunes@yahoo.fr.



Mairie de Bois-Guillaume

31, place de la libération

76230 Bois-Guillaume

Tél. 02 35 12 24 40

www.ville-bois-guillaume.fr

